

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 19 octobre 2023 à 10h00  
« Les droits familiaux et conjugaux : état des lieux »

<b>Document n° 17</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Évolutions des formes conjugales et mutations de la famille**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Evolutions des formes conjugales et mutations de la famille

Cette note présente le contexte démographique et son évolution sur longue période. Le mariage a perdu depuis les années 1960 sa centralité au profit du Pacs et des unions libres. La vie en couple reste une norme prégnante, malgré la progression des séparations et le fait que la solidarité financière dans le couple<sup>1</sup> n'est pas systématique. La proportion de veuves ou veufs non remariés s'est maintenue à un niveau constant au cours des dix dernières années, et le nombre de naissances par femmes connaît une baisse tendancielle. Enfin, l'inégale répartition des tâches domestiques se maintient, avec des effets potentiels sur les comportements d'activités<sup>2</sup>.

### 1. Le mariage ne concerne plus tous les couples

Jusqu'aux années 1960, l'état matrimonial légal se confondait presque toujours avec la situation conjugale de fait. D'une part, la quasi-totalité (97 %) des personnes vivant en couple étaient mariées en 1962 et 1968 (Buisson, 2017). D'autre part, les personnes divorcées, veuves et célibataires ne vivaient presque jamais en couple. À partir des années 1970, l'union libre s'est développée comme prélude au mariage, puis comme mode de vie à part entière<sup>3</sup>. Ainsi la situation conjugale de fait se distingue de plus en plus souvent du statut légal, qui reste néanmoins le seul associé à des droits conjugaux en termes de retraites.

C'est pourquoi l'importance quantitative du mariage dans la société diminue au fil des générations, bien que le mariage continue à concerner une part importante des couples. En 2011, en France métropolitaine, 70 % des hommes et 64 % des femmes majeurs sont en couple selon l'enquête Famille et Logement<sup>4</sup>. Parmi ces derniers, 76 % sont mariés, 4 % pacsées et 20 % en union libre. En 2020, 72 % des personnes en couple cohabitant sont mariées, 9 % sont pacsées, et 18 % sont en union libre (tableau 1). Ces deux dernières catégories, qui représentent donc plus d'un quart des couples, ne sont pas couvertes par les droits conjugaux, même si elles peuvent éventuellement avoir acquis des droits dans une situation antérieure. 4,1 % des personnes sont en couple sans vivre ensemble (phénomène connu en anglais sous le nom de *living together apart*). Enfin, une proportion de plus en plus importante de jeunes vivent seuls. Parmi les 30-34 ans (selon l'OCDE, cela concernait environ 10 % des femmes en France pendant la période 1960-1966, plus de 20 % dans les années 1990-96 et plus de 50 % pendant la période 2010-2016).

---

<sup>1</sup> Voir aussi le document n°18 du dossier pour une analyse plus détaillée du niveau de vie.

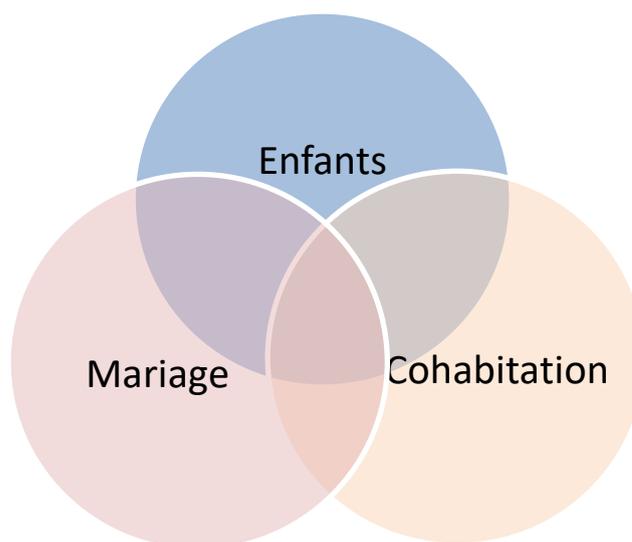
<sup>2</sup> Voir le document n°16 pour une présentation des différences entre femmes et hommes sur le marché du travail.

<sup>3</sup> 26 % des couples sont en union libre en 2015, contre seulement 3 % en 1962 (Costemalle, 2017).

<sup>4</sup> Sur le champ des personnes vivant en ménage ordinaire.

Au début des années 1960 le mariage concernait tous les âges de la vie active. On se mariait en tout début de vie active et on restait le plus souvent dans cette situation jusqu'au décès d'un des conjoints. La situation des couples mariés cohabitant avec des enfants tout au long de leur vie au début des années 1960 a fait place à sept situations différentes (*cf.* la figure ci-dessous) où le fait d'être marié, d'avoir des enfants ou de cohabiter peuvent être dissociés.

**Figure 1 : La dissociation du statut matrimonial légal, de la présence d'enfants et de la cohabitation de fait**



*Lecture : l'intersection des trois disques correspond à la situation quasi-unique du début des années 1960 : des couples mariés cohabitant avec des enfants. Les couples mariés cohabitants représentent 23 millions de personnes environ en 2011, les couples cohabitants non mariés environ 7,4 millions d'individus, et les couples mariés non cohabitants 200 000 individus. En flux, un peu plus de la moitié des enfants nés en 2011 et 60 % des enfants nés en 2020 ont des parents non mariés.*

Source : SG-COR

**Tableau 1 Personnes en couple cohabitant selon le type d'union en 2020**

	Couples mariés	Couples non mariés	dont : pacsés	dont : union libre	dont : autre statut	Ensemble	Nombre de couples (en milliers)
Répartition (en %)	71,9%	28,1%	8,9%	17,6%	1,5%	100,0%	15 101

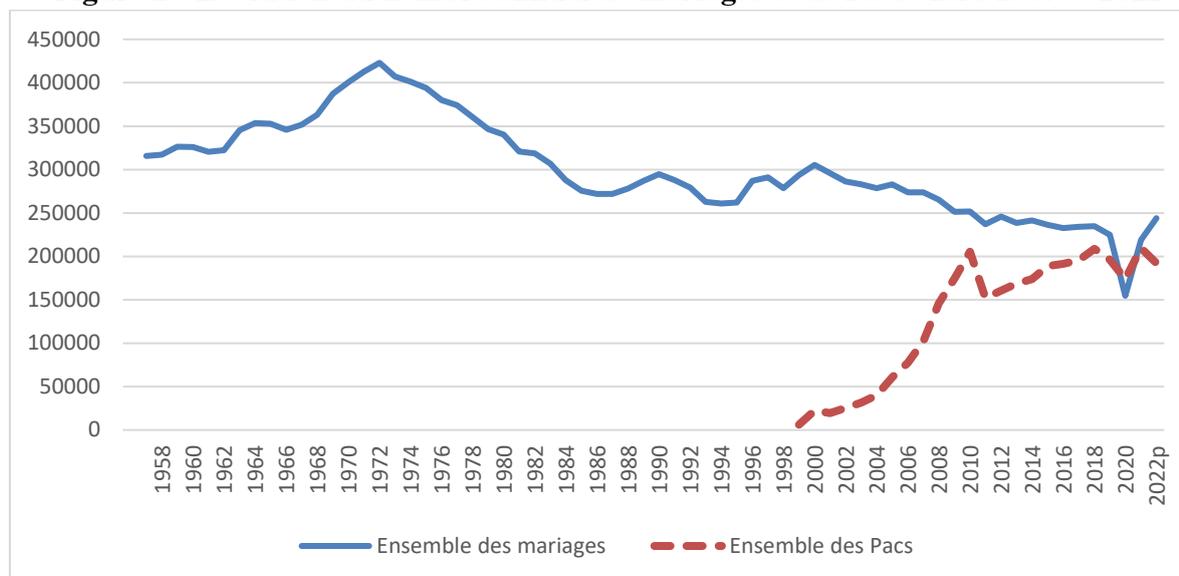
Champ : France, hors Mayotte, population des ménages, personnes vivant en couple cohabitant.

Source : Recensement de la population 2020, exploitations complémentaires.

À cela est venu s'ajouter la création du Pacte civil de solidarité (Pacs) qui est un partenariat civil créé par la loi du 15 novembre 1999. Comme l'union libre, il ne donne pas de droits conjugaux pour la retraite, mais représente une part croissante des actes d'état civil. En 2019, le nombre de Pacs (196 000) restait inférieur au nombre de mariages (225 000) mais s'en rapprochait fortement, ce d'autant qu'un certain nombre de mariages font suite à un Pacs. La mise en place du Pacs contribue sans doute à la baisse du nombre de mariages, le Pacs étant pour certains couples une alternative au mariage, mais sa progression surpasse la diminution

du nombre de mariages. Ainsi, le nombre d’officialisations d’unions augmente chaque année (même si, rappelons-le, certains couples se pacsent et se marient ensuite, contribuant ainsi à alimenter à la fois le nombre de Pacs et celui des mariages).

**Figure 2 : Évolution du nombre annuel de mariages et de Pacs entre 1957 et 2022**



*Champ : France métropolitaine.*

*Lecture : en 2022, 237 000 mariages ont été célébrés entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe.*

*Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.*

*Sources : Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; SDSE, fichiers détails (Pacs) ; calculs Insee pour la répartition des Pacs selon le sexe entre 1999 et 2006.*

Au-delà de la place du mariage dans les parcours, ce dernier répond de moins en moins à une organisation traditionnelle des rôles au sein du couple. Le mariage avait par le passé lieu au tout début de la vie active, et l’homme restait le plus souvent seul apporteur de ressources. La situation traditionnelle de l’homme comme seul apporteur de ressources est de moins en moins fréquente dans l’ensemble des couples, qu’ils soient mariés ou non : en 2011, 73 % des couples dont les deux conjoints ont entre 30 ans et 54 ans sont des couples où les deux conjoints travaillent<sup>5</sup>. Le modèle traditionnel reste aussi de plus en plus minoritaire dans les familles avec enfants. Ainsi, en 2019, 66,7 % des enfants vivent avec deux parents (ou beaux-parents) en emploi<sup>6</sup>.

La solidarité financière entre époux est plus importante au sein des couples mariés, mais n’est pas limitée à ces couples, et de moins en moins systématique (Frémeaux et Leturcq, 2023). La mise en commun totale des ressources concerne 32 % des couples cohabitants, 27 % des couples pacsés, 51 % des couples mariés en séparations de biens, et 76 % pour ceux mariés sous le régime de la communauté, en 2009-2010. Le partage des dépenses au quotidien diffère

<sup>5</sup> Source : Biauxque *et al.*, 2012.

<sup>6</sup> Source : Jauneau *et al.*, 2020.

donc selon le régime de partage des biens<sup>7</sup>, et la mise en commun des ressources par le recours au mariage sous régime de communauté de bien est de moins en moins fréquente, en lien avec le déclin des mariages. Elle concernait la moitié des couples formés depuis moins de 6 ans en 1992, contre moins de 20 % en 2018. Au sein des couples mariés, qu'ils soient formés récemment ou pas, la part des couples en séparation de biens est passée de 6 à 10 %.

Le fait que les couples qui se forment aient généralement le même niveau de diplôme est globalement en baisse sur longue période, mais reste encore importante (Bouchet-Valat, 2014). Le taux de couples dans lesquels les conjoints ont le même diplôme a baissé de 47 % en 1969 à 27 % en 2011, mais reste trois fois plus importante que dans une situation où les conjoints se choisissaient aléatoirement (où elle ne serait que de 10 %). La proximité du diplôme entre conjoint est accrue par le fait que les personnes sont d'autant moins en couple qu'elles sont moins diplômées (Daguet, 2023).

Cela n'exclut pas l'existence d'unions entre conjoints de diplôme différent. Ainsi, la part des couples dans lesquels la femme est plus diplômée que son conjoint, qui était très atypique dans le couple traditionnel, a doublé entre 1969 et 2011 (de 20 % à 40 %). Il s'agit depuis l'an 2000 de la configuration la plus fréquente<sup>8</sup>. Par ailleurs, la proportion des couples dans lesquels l'un des conjoints est diplômé du supérieur et l'autre possède un diplôme inférieur au baccalauréat ou aucun diplôme a fortement augmenté sur la même période, de 1 % à 8 % de l'ensemble des couples. Du point de vue des droits conjugaux, l'homogamie et le niveau scolaire croissant des femmes au fil des générations questionne vraisemblablement pour le futur les contours et l'ampleur des pensions de réversion, même si les carrières des femmes restent globalement moins favorables que celles des hommes.

## **2. Divorces, séparations et remises en couple**

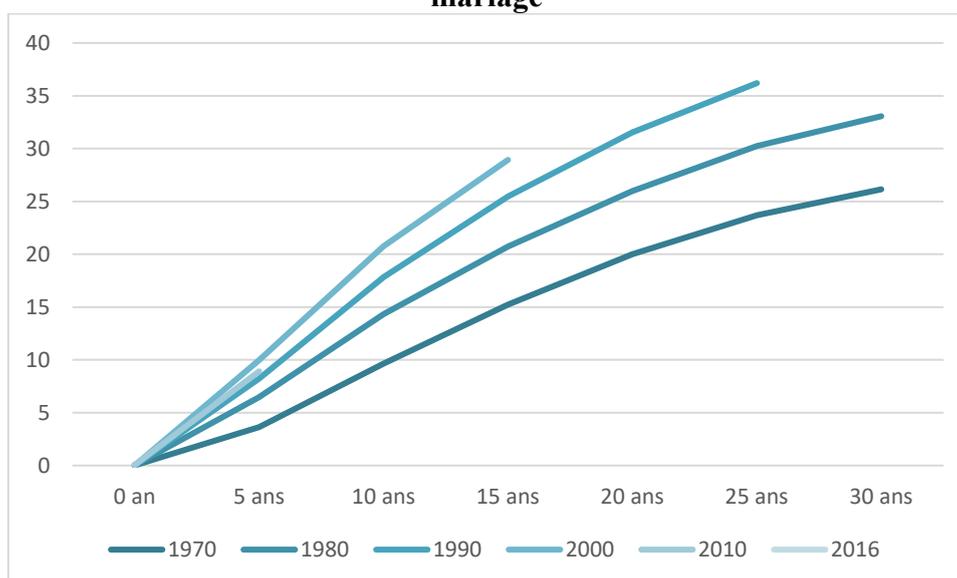
Les mariages ne durent plus toute la vie et sont rompus de plus en plus tôt au fil des générations. Cela se traduit par des divorces de plus en plus fréquents : leur nombre a doublé entre 1975, création du divorce par consentement mutuel, et le milieu des années 1980, passant de 50 000 à 100 000 par an. Il est aujourd'hui stabilisé autour de 120 000 par an. La part des mariages dissous à partir d'une certaine durée augmente au fil des générations, ce qui traduit le fait que l'on divorce de plus en plus rapidement après le mariage. 32 % des mariages contractés en 1990 ont été dissous avant 20 ans de mariage, alors que c'était le cas de 20 % de ceux qui ont été contractés en 1970 (figure 3).

---

<sup>7</sup> Des différences d'âge entre couples mariés et non mariés expliquent au moins partiellement ces différences, car les couples les plus jeunes mettent moins souvent en commun leurs ressources. En revanche, il subsiste une différence selon que le couple s'est marié en séparation ou en communauté de biens, malgré des âges comparables.

<sup>8</sup> Ce chiffre concerne le stock des couples. En flux, l'inversion date des générations nées à la fin des années 1950 (Bouchet-Valat, 2015).

**Figure 3 : Nombre de mariages déjà rompus en fonction de la durée et de l'année du mariage**



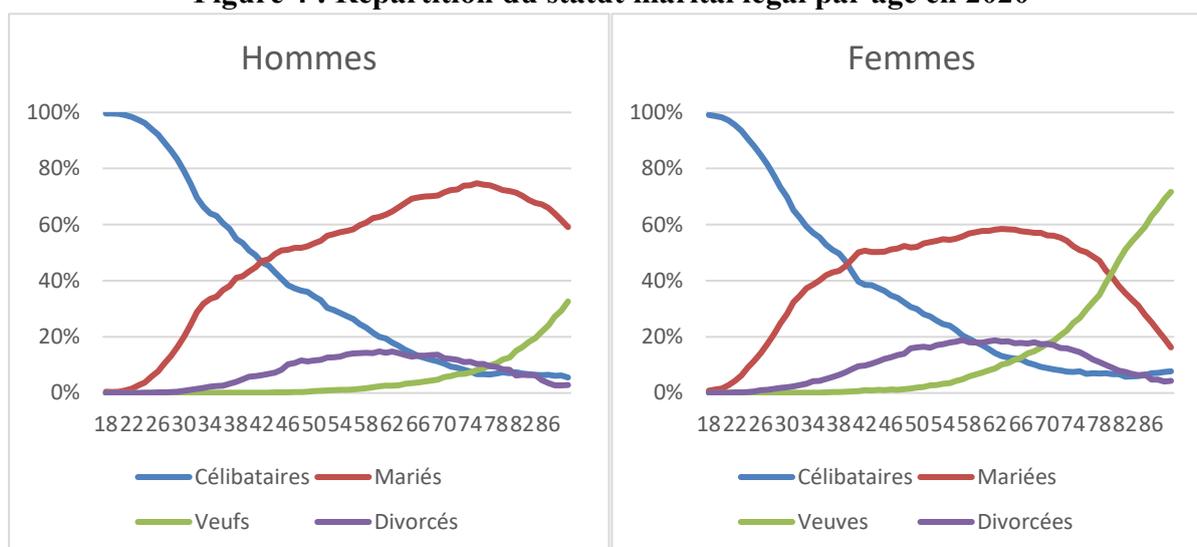
Champ : France Métropolitaine.

Lecture : pour 100 mariages célébrés en 1980, 33 ont été rompus avant 30 ans de mariage.

Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Les effectifs associés aux différents statuts maritaux légaux par âge donnent un aperçu de l'importance relative des situations légales de couple au cours du cycle de vie, mais aussi de la prévalence du célibat et du veuvage. La proportion de célibataires diminue continûment selon l'âge, au profit des couples mariés, qui restent la situation la plus fréquente à partir du début de la quarantaine pour les deux sexes. Les effectifs de femmes divorcées sont environ un tiers plus importants que ceux des hommes aux mêmes âges en raison d'une proportion moins importante se remarquant. Enfin, les effectifs de veuves sont plus de deux fois plus importants que ceux de veufs à 70 ans, et plus de quatre fois plus importants à 85 ans en raison de l'espérance de vie supérieure des femmes.

**Figure 4 : Répartition du statut marital légal par âge en 2020**

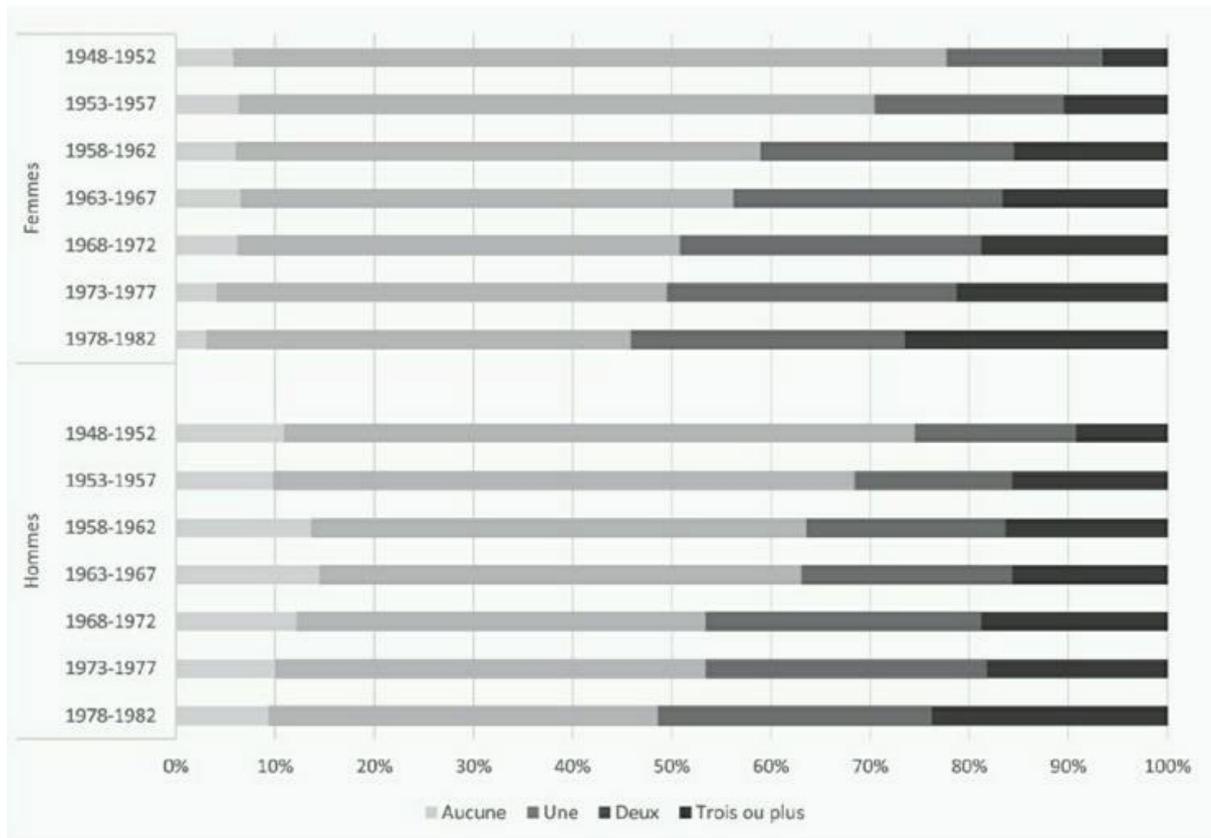


Champ : France inclus Mayotte

Source : Insee, estimations de population.

Avec l'augmentation des couples non mariés, les séparations sont de moins en moins assimilables aux seuls divorces. Le fait de se séparer et de se remettre en couple est également de plus en plus fréquent lorsque l'on considère toutes les formes d'union cohabitante, et pas seulement les couples mariés. Moins de cinq ans après une rupture survenue entre 25 et 50 ans, la moitié des personnes vivent de nouveau avec un ou une partenaire. À âge donné, le nombre de périodes où les personnes ont vécu en couple cohabitant a augmenté au fil des générations. À 30 ans par exemple, seuls 22 % des femmes et 26 % des hommes des générations 1948-1952 avaient déjà vécu au moins deux fois en couple cohabitant contre respectivement 54 % et 51 % de celles et ceux nés trente ans plus tard.

**Figure 5 : Nombre de vies de couple cohabitantes vécues\* à l'âge de 30 ans, par sexe et génération**



\* y compris celles en cours

Lecture : à l'âge de 30 ans, 23,8 % des hommes nés entre 1978 et 1982 avaient déjà vécu au moins trois vies de couple cohabitantes.

Source : Régnier-Loillier (2023) ; Ined-Insee, Épic, 2014. Champ : France métropolitaine.

Les secondes unions n'ont pas exactement les mêmes caractéristiques que les premières. Elles s'accompagnent moins souvent de la naissance d'enfants que les premières et sont moins fréquemment contractualisées (Villeneuve-Gokalp, 1990 ; 1991). Les caractéristiques des conjoints peuvent aussi différer. Parmi les personnes qui se remettent en couple, le conjoint est en général plus jeune que le premier, appartient à une autre catégorie sociale et a déjà vécu en couple précédemment (Costemalle, 2019).

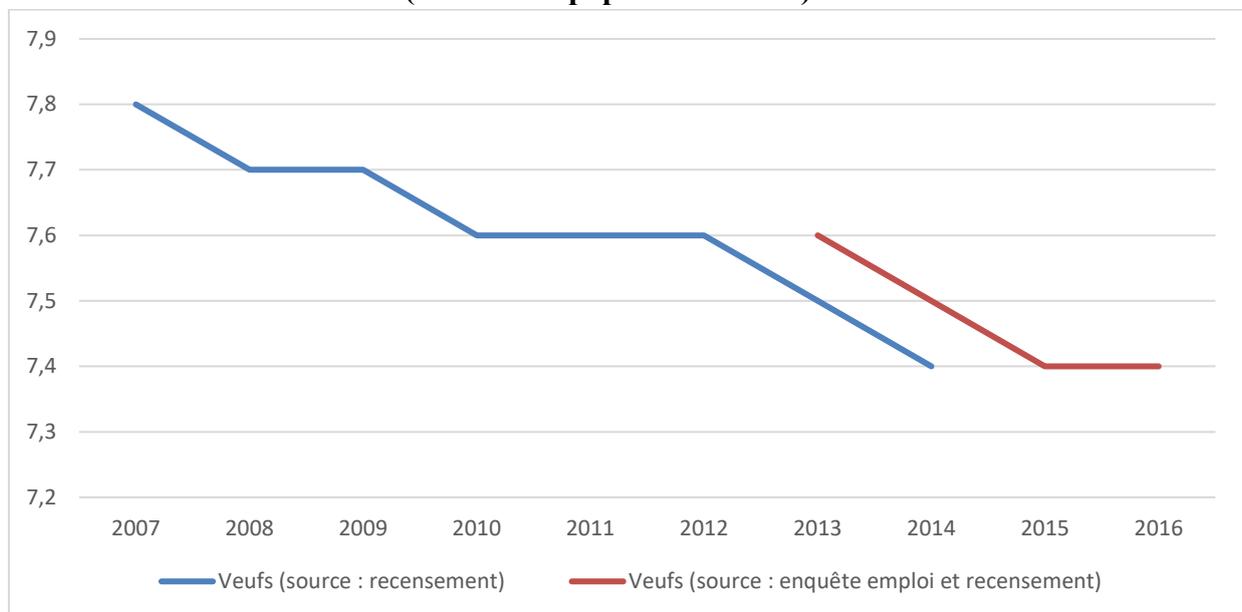
Une question est de savoir si les deuxièmes unions durent aussi longtemps que les premières. En considérant l'ensemble des relations, les deuxièmes n'ont pas une probabilité plus importante d'être rompues que les premières (Costemalle, 2019). Parmi les personnes ayant vécu deux fois en couple cohabitant, la deuxième relation dure même en général plus longtemps que la première.

%

### 3. La part du veuvage diminue très légèrement

La part des veuves et des veufs dans la totalité de la population des plus de 15 ans est de 7,4 % en 2016 (figure 6). Elle est restée relativement stable entre 2007 et 2016 aux alentours de 7,5 % même s'il existe une très légère tendance à la baisse (figure 6). Celle-ci peut s'expliquer à la fois par la hausse de l'espérance de vie (les couples vivent plus longtemps ensemble avant que l'un d'eux décède) et la diminution du nombre de mariages (la part des couples jamais mariés augmente)<sup>9</sup>.

**Figures 6 : Évolution de la part des veufs et veuves non remariés  
(en % de la population totale)**



Source : Insee

<sup>9</sup> La proportion de veuves et de veufs dans la population, notamment âgée, dépend de quatre facteurs : le nombre de mariages des décennies précédentes, le nombre de divorces, le nombre de remariage parmi les divorcés et le nombre de remariage parmi les veufs. En effet, pour être veuf, il faut non seulement avoir un conjoint décédé, mais ne pas avoir été divorcé avant son décès, ni s'être remarié.

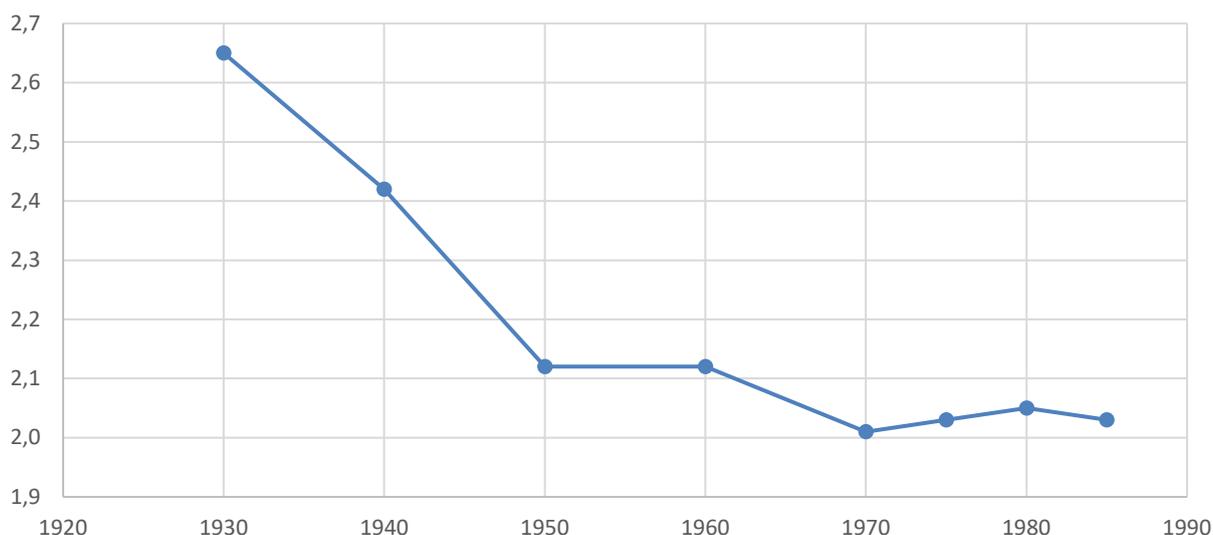
La plupart des veuves se remarient : selon l'OCDE (2018), la part des veuves non remariées parmi les 65-69 ans était de seulement 17 % en moyenne sur la période 2010-2016. Cette proportion est en baisse du fait de la progression des remariages tardifs (elle était de 38 % en 1960-1966 et de 30 % en 1990-1996). Les veufs qui ne se remarient pas ne vivent en général pas en couple (seuls 7 % des veufs au sens matrimonial légal vivent en couple au sens de l'état marital de fait en 2011, selon l'Insee<sup>10</sup>).

#### 4. Des naissances plus tardives, moins nombreuses et de plus en plus souvent hors mariage

L'évolution des taux de natalité est marquée par plusieurs évolutions : une diminution du nombre moyen d'enfants par femme, des naissances plus tardives, et qui n'ont plus nécessairement lieu après un mariage.

La descendance finale, qui désigne le nombre d'enfants qu'une femme a eu tout au long de sa vie, diminue au fil des générations. La génération 1930, qui a eu 50 ans en 1980, a eu 2,65 enfants par femme en moyenne. C'est la génération 1970 qui a eu le plus petit nombre d'enfants par femme, avec en moyenne 2,01 enfants par femme au total. Le taux prévu pour la génération 1985, qui aura 50 ans en 2035, est de 2,03.

**Figure 7 : Descendance finale par génération en France**



*Champ : France métropolitaine*

*\* Pour les générations 1930 à 1967, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2017*

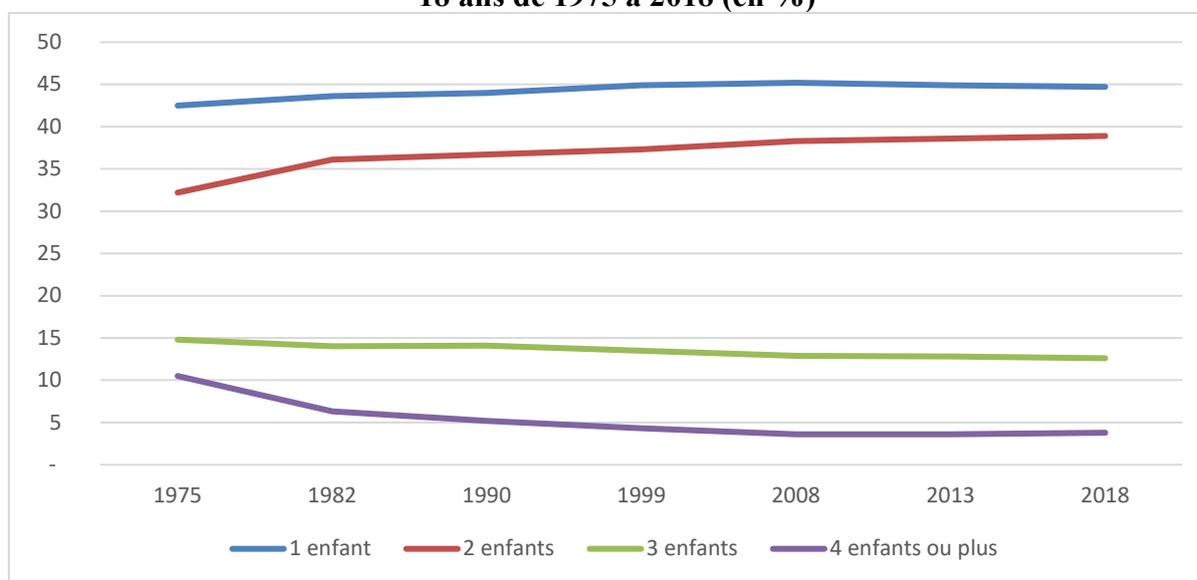
*\* La génération 1930 a eu 50 ans en 1980 et la génération 1985 aura 50 ans en 2035.*

*Source : L'évolution démographique récente. Population, 4, 2022. Calculs et estimations à partir de données Insee, division des Enquêtes et études démographiques*

<sup>10</sup> Source : Insee (2015).

Le détail par nombre d'enfants montre que la proportion de femmes et d'hommes ayant quatre enfants ou plus a été divisée par deux entre les générations nées entre 1931 et 1935 et celles nées entre 1946 et 1950 (de 20 % à 10 % des femmes), tandis qu'une part de plus en plus importante de familles avaient deux enfants dans ce même intervalle (de 27 % à un peu moins de 40 %). La proportion d'hommes n'ayant aucun enfant progresse aussi nettement des générations nées au début des années 1940 à celles nées dans les années 1960 (d'un peu plus de 10 % à plus de 20 %). Cela se traduit par une augmentation de la part des familles ayant deux enfants entre 1975 et 2018, et une diminution de la part des familles de quatre enfants ou plus (figure 8).

**Figure 8 : Répartition des ménages avec enfants selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans de 1975 à 2018 (en %)**

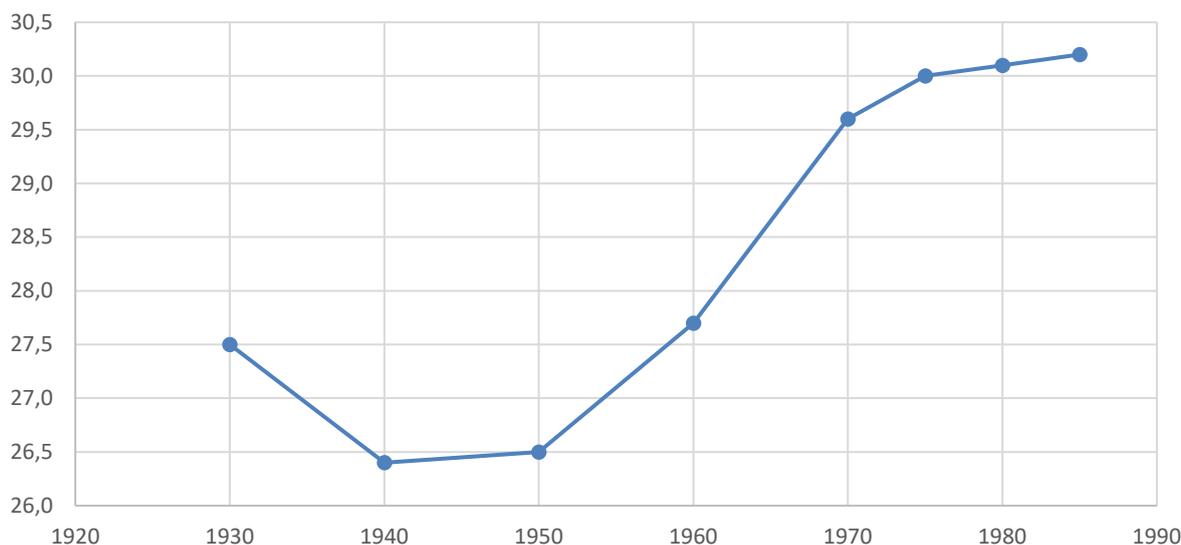


*Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).*

*Source : Insee, Recensements de la population de 1975 et 1982, sondages au 1/20 - Recensement de la population de 1990 sondage au 1/4 - Recensements de la population de 1999 à 2018 : exploitations complémentaires.*

Les naissances ont lieu à un âge de plus en plus tardif. Selon l'Ined, l'âge moyen à la maternité projeté pour la génération 1985 est de 30,2 ans. Cet âge a d'abord diminué de 27,5 ans pour la génération 1930 à 26,4 ans pour la génération 1940 (qui a eu 50 ans en 1990), avant de stagner pendant une dizaine d'année et d'augmenter fortement ensuite. Il était de 29,6 ans pour la génération 1970 (soit une augmentation de plus de 3 ans en 30 ans).

**Figure 9 : Âge moyen à la maternité en France**



*Champ : France métropolitaine*

*\* Pour les générations 1930 à 1967, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2017*

*\* La génération 1930 a eu 45 ans en 1975.*

*Source : l'évolution démographique récente. Population, 4, 2022. Calculs et estimations à partir de données Insee, division des Enquêtes et études démographiques*

Le nombre d'enfants par femme est corrélé à certaines caractéristiques individuelles. Les femmes sans diplôme des générations 1961-1965 ont eu en moyenne 2,4 enfants, contre 1,8 pour celles ayant un diplôme au moins égal au baccalauréat. Cet écart selon le diplôme s'est fortement réduit au fil des générations : les femmes sans diplôme des générations 1931 avaient en moyenne trois enfants, contre deux pour celles ayant au moins le bac.

L'évolution de la composition des familles pourrait aussi jouer un rôle dans l'évolution de la natalité. Les familles dites « traditionnelles »<sup>11</sup> ont plus d'enfants que les familles monoparentales. Le nombre d'enfants des familles recomposées est quant à lui encore plus important sous l'influence de deux effets : un plus grand nombre d'enfants par femmes, pour les années considérées, et l'addition dans la même famille recomposée du nombre d'enfants issus de conjoints différents. La part des enfants mineurs vivant dans des familles recomposées est assez stable (environ 10,5 %), tandis que la part des enfants vivant dans des familles traditionnelles a nettement diminué entre 1999 et 2011 passant de 75,5 % à 71,3 %.

Le nombre d'enfants souhaité est de 2,39 en moyenne en 2020 selon l'Unaf. Il est relativement stable dans le temps, avec la moitié des individus souhaitant deux enfants, (42 % des femmes et 53 % des hommes), entre un cinquième et un quart souhaitant trois enfants (21 % des femmes et 28 % des hommes)<sup>12</sup>. Il est corrélé à la taille de la fratrie d'origine des parents et à la pratique religieuse. Mais les intentions de fécondité ne sont pas toujours concrétisées : Régnier-Loillier et Vignoli (2011) montrent que la stabilité de l'emploi, les possibilités de

<sup>11</sup> Au sens de l'Insee, c'est-à-dire ne comprenant que des enfants issus du couple, et en particulier pas d'enfants issus d'une autre union.

<sup>12</sup> Source : chiffres clés Unaf, 2022.

conciliation entre vie familiale et professionnelle, et la proximité géographique de la famille favorisent la concrétisation des souhaits de fécondité. L'indice de fécondité est plus élevé en 2021 pour les femmes nées à l'étranger (2,3 enfants en moyenne) que pour celles nées en France (1,7 enfants)<sup>13</sup>. Le nombre d'enfants dépend aussi de la position dans l'échelle des niveaux de vie : les femmes les plus modestes et les plus aisées ont en moyenne davantage d'enfants (Reynaud, 2022). Le taux de fécondité diffère peu entre le secteur privé et la fonction publique, même en tenant compte des différences de niveau de diplôme. Les enseignantes sont une exception, avec une fécondité plus forte que celle des autres salariés du public. Enfin, les femmes non salariées ont une fécondité plus importantes que les salariées (Davie et Niel, 2012).

## 5. La répartition des tâches domestiques demeure inégale

Alors que la création des droits familiaux et conjugaux avait pour objectif de compenser les effets négatifs d'une spécialisation au sein du couple défavorable aux cotisations des femmes, la participation désormais massive des femmes au marché du travail devrait aller de pair avec une moindre spécialisation des conjoints. Or la quantification du temps consacré aux tâches domestiques par les femmes et les hommes à l'aide des enquêtes Emploi du temps de l'Insee montre une forte inertie des comportements, susceptible de peser sur les choix d'activité et la quotité de travail des femmes<sup>14</sup>. Ainsi, une partie du temps de travail des femmes reste non valorisé et ne donne pas lieu à des cotisations, alors qu'une quantification de leur contribution totale à l'économie ajoutant au travail rémunéré le travail domestique valorisé au salaire minimum montre que leur part reste relativement constante au cours du temps entre 1985 et 2010, comprise entre 65 % et 70 % (d'Albis *et al.*, 2016).

En 2010, les femmes effectuent encore les deux tiers des tâches domestiques (183 minutes par semaine en moyenne, contre 105 minutes pour les hommes<sup>15</sup>). En 25 ans, soit entre 1985 et 2010, le temps consacré aux tâches ménagères a diminué de 69 minutes pour les femmes, alors que la contribution des hommes est globalement restée stable (-9 minutes). Ces derniers se sont davantage impliqués dans l'éducation des enfants, avec une baisse des pères peu ou non participants, mais n'ont pas modifié leur contribution aux autres tâches ménagères (Champagne, Pailhé et Solaz, 2015). L'écart est un peu plus faible au sein des couples où les deux conjoints travaillent, mais reste important (Ponthieux et Schreiber, 2006)<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> Source : Insee (2023).

<sup>14</sup> Voir aussi le document n°16 au sujet des inégalités de carrières.

<sup>15</sup> Sur le champ de l'ensemble des hommes et des femmes âgés de 18 à 60 ans ayant rempli un carnet d'activité dans l'enquête Emploi du temps.

<sup>16</sup> En 1998-1999, le temps consacré par les femmes aux tâches domestiques était 1,8 fois supérieur dans les couples biactifs où la femme travaille à temps plein, alors qu'il était 2,4 fois supérieur parmi l'ensemble des femmes. L'écart n'est que légèrement moins important lorsque la femme touche un salaire plus important que celui de son conjoint : l'homme effectue en moyenne 37 % des tâches, contre 32 % quand la femme gagne moins que l'homme.

Les événements conduisant à augmenter le volume de tâches ne conduisent pas à une progression substantielle de la part des tâches réalisées par les hommes. L'arrivée d'un enfant contribue en moyenne à une accentuation du déséquilibre de la répartition des tâches en défaveur des femmes (Régnier-Loillier, 2009). Le confinement du printemps 2020, qui a augmenté le temps passé à la maison des deux conjoints, n'a pas réellement changé la répartition des tâches entre femmes et hommes, même si les hommes ont augmenté leur participation à la production domestique considérés comme « quasi-loisirs » (Champeaux et Marchetta, 2022 ; Pailhé, Solaz et Wilner, 2022).

L'inertie de ces pratiques contraste avec le fait que seule une minorité des personnes adhère explicitement à des stéréotypes supposant la supériorité d'un sexe sur l'autre, ou au modèle de la femme au foyer (Burricand et Grobon, 2015). Elle est néanmoins cohérente avec les représentations du rôle des femmes dans la vie familiale : la moitié des enquêtés du Baromètre de la Drees en 2014 considéraient que les femmes savent mieux prendre soin des enfants ou d'un parent âgé, et 41 % que pour une femme, la vie professionnelle est moins importante que la famille.

## Références

d'Albis H., Bonnet C., Navaux J., Pelletan J. (2016), "[Travail rémunéré et travail domestique, une évaluation monétaire de la contribution des femmes et des hommes à l'activité économique depuis 30 ans](#)", *Revue de l'OFCE*, n°149.

Beaujouan E. (2016), Second unions now more stable than first? A comparison of separation risks by union order in France, *European Journal of Population*, 32(2), p. 293-321.

Biausque V., Govillot S. (2012), « Les couples sur le marché du travail », in France, Portrait Social, édition 2012, Insee.

Bonnet C., Garbinti B. et Solaz A. (2015), Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, Insee Référence Couples et familles, Édition 2015.

Bonnet et Solaz (2023), Séparation des parents : un risque accru de pauvreté pour les enfants ? *Population et Sociétés* n° 610, Avril 2023

Bouchet-Valat, M. (2014). Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites. *Revue française de sociologie*, 55, 459-505. <https://doi.org/10.3917/rfs.553.0459>

Bouchet-Valat M. (2015), « Plus diplômées, moins célibataires. L'inversion de l'hypergamie de diplôme au fil des cohortes en France », *Population*, vol. 70, n° 4, pp. 705-730.

Buisson G. (2017), division Enquêtes et études démographiques, Insee, « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », Insee analyses n° 35, 26 octobre 2017.

Burricand, C. et Grobon S. (2015). Quels stéréotypes sur le rôle des femmes et des hommes en 2014 ? Études et Résultats, Drees.

Champagne, C., Pailhé, A., & Solaz, A. (2015). Le temps domestique et parental des hommes et des femmes: quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? *Économie et statistique*, 478(1), 209-242.

Champeaux, H. & Marchetta, F. (2022). Couples in Lockdown: "La vie en rose" ? *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 536-37, 27–50.

Costemalle, V. (2019). Vivre en couple pour la deuxième fois. *Population*, 74, 155-172. <https://doi.org/10.3917/popu.1901.0155>

Daguet F. (2023), Les femmes et les hommes très diplômés vivent plus souvent en couple que les peu diplômés, Insee Première No 1937

Davie E. et Niel X. (2012), Mesurer la fécondité par secteur d'activité (secteur public / secteur privé / non salarié) et par catégorie sociale à partir des recensements, Document de travail n° F1203 de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Insee.

Déchaux, J. & Le Pape, M. (2021). I / Le couple, entre aspirations nouvelles et ordre conjugal. Dans : Jean-Hugues Déchaux éd., *Sociologie de la famille* (pp. 5-29). Paris: La Découverte.

Frémeaux et Leturcq (2023), Les formes légales de vie en couple et leurs conséquences sur le partage du patrimoine et des ressources entre conjoints en France, *Recherches familiales* 2023/1 (n° 20).

Insee (2015) Fiches thématiques (familles avec enfants et couples), in *Couples et familles, édition 2015* - Insee Références.

Insee (2023) Immigrés et descendants d'immigrés Édition 2023, Insee Références.

Jauneau Y., Tavan C., Vidalenc J. (2020) « Un enfant sur huit n'a aucun parent en emploi, plus d'un sur trois dans les familles monoparentales », in France, Portrait Social, édition 2020, Insee.

OCDE (2018), *Pensions Outlook*

Pailhé, A., Solaz, A., Wilner, L. & the EpiCov team (2022). Housework and Parenting during the Lockdowns in France: How Have Socio-Economic and Gender Inequalities Changed? *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 536-37, 3–25. (First published online: July 2022). doi: 10.24187/ecostat.2022.536.2086

Ponthieux S., Schreiber A., (2006) « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », in *Données sociales : La société française Édition 2006*, Insee.

Régnier-Loilier, A. (2009). L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ?. *Population & Sociétés*, 461, 1-4.

Régnier-Loilier, A. (2019). Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation. *Population*, 74, 73-102. <https://doi.org/10.3917/popu.1901.0073>

Régnier-Loilier, A. & Vignoli, D. (2011). Intentions de fécondité et obstacles à leur réalisation en France et en Italie: Intentions de fécondité et obstacles à leur réalisation en France et en Italie. *Population*, 66, 401-431. <https://doi.org/10.3917/popu.1102.0401>

Régnier-Loilier, A. (2023). Un demi-siècle d'évolution du couple et de la famille en France. *Panorama démographique. Recherches familiales*, 20, 83-103. <https://doi.org/10.3917/rf.020.0084>

Reynaud D. (2022) Fécondité selon le niveau de vie : une nouvelle estimation, *Insee Analyses* No 72

Villeneuve-Gokalp C., 1990, Mariage et secondes unions, *Recherches et prévisions*, 21, p. 37-40.

Villeneuve-Gokalp C., 1991, Du premier au deuxième couple : les différences de comportement conjugal entre hommes et femmes, La nuptialité : Évolution récente en France et dans les pays développés, Paris, Ined-PUF, Congrès et Colloques n° 7, p. 179-192.